

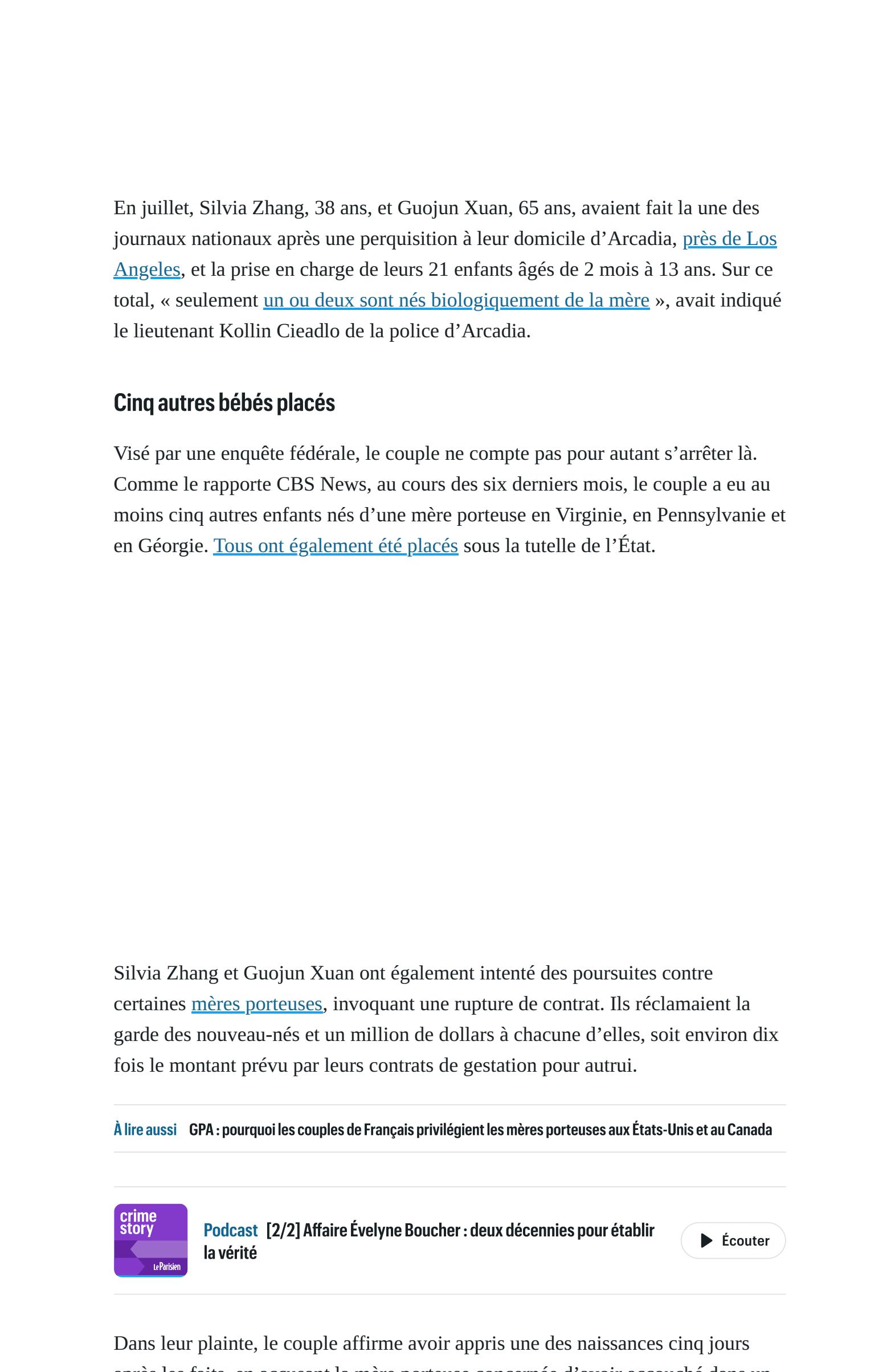
## Faits divers

# Leurs 21 enfants étaient déjà placés sous la tutelle de l'État : un couple américain veut obtenir la garde de six autres bébés

Après la découverte de maltraitances sur un nourrisson, les autorités américaines ont retiré la garde de 26 bébés au total à Guojun Xuan et Silvia Zhang.

Par V.C.

Le 14 janvier 2026 à 12h30



Le FBI a lancé une enquête depuis mai dernier pour un potentiel trafic d'enfants. (illustration) REUTERS/Tim Evans

Réagir

Enregistrer

Partager

Écouter l'article

00:00/00:00

Ils souhaitaient simplement « une famille nombreuse », selon leur défense devant le juge. Un couple d'Américains, [au cœur d'une enquête pour maltraitance d'enfants](#), fait, une nouvelle fois, scandale aux États-Unis après avoir fait appel à de nouvelles mères porteuses, alors que leurs 21 premiers enfants ont déjà été [placés sous la tutelle de l'État](#).

En juillet, Silvia Zhang, 38 ans, et Guojun Xuan, 65 ans, avaient fait la une des journaux nationaux après une perquisition à leur domicile d'Arcadia, [près de Los Angeles](#), et la prise en charge de leurs 21 enfants âgés de 2 mois à 13 ans. Sur ce total, « seulement [un ou deux sont nés biologiquement de la mère](#) », avait indiqué le lieutenant Kollin Ceadlo de la police d'Arcadia.

## Cinq autres bébés placés

Visé par une enquête fédérale, le couple ne compte pas pour autant s'arrêter là. Comme le rapporte CBS News, au cours des six derniers mois, le couple a eu au moins cinq autres enfants nés d'une mère porteuse en Virginie, en Pennsylvanie et en Géorgie. [Tous ont également été placés](#) sous la tutelle de l'État.

Silvia Zhang et Guojun Xuan ont également intenté des poursuites contre certaines [mères porteuses](#), invoquant une rupture de contrat. Ils réclamaient la garde des nouveau-nés et un million de dollars à chacune d'elles, soit environ dix fois le montant prévu par leurs contrats de gestation pour autrui.

**A lire aussi** GPA : pourquoi les couples de Français privilégiennent les mères porteuses aux États-Unis et au Canada

crime story

Podcast [2/2] Affaire Évelyne Boucher : deux décennies pour établir la vérité

Écouter

Dans leur plainte, le couple affirme avoir appris une des naissances cinq jours après les faits, en accusant la mère porteuse concernée d'avoir accouché dans un hôpital différent de celui convenu.

Avant leur arrestation, le couple était censé être propriétaires d'une entreprise de maternité de substitution, mais déclarait, en fait, les bébés pour eux-mêmes. Les autorités locales ont commencé à se pencher sur leur cas en mai dernier près qu'un hôpital a signalé que leur bébé de deux mois souffrait d'un traumatisme crânien, causé par une nounou de la maison qui l'avait violemment secoué. Le couple avait attendu plus de 48 heures avant de se rendre aux urgences.

## Faits divers >

« Je ne suis pas le vilain qu'on dépint » : accusé de violences conjugales, le rappeur Doums placé sous contrôle judiciaire

P

Patrick Balkany en liberté conditionnelle : le parquet fait appel

Il transportait sa femme morte en fauteuil roulant à l'aéroport, un octogénaire stoppé aux portiques de sécurité à Tenerife

Voir

## Entretien d'extérieurs

Entretien pelouse

→

Mots fléchés, sudoku

→

Abattage d'arbre

→

Citations et proverbes

→

Paysagiste

→

Billetterie

→

Entretien du jardin

→

Annonces immobilières

→

Aménagement terrasse

→

Avis de décès

→

Entretien arbres

→

Annonces légales

→

Aménagement allée de jardin

→

Marchés publics

→

Pose de véranda

→

Tous les services

→

Installation de portail

→

Voir

Pose de pergola

→

Pose de store banne

→

Montage d'abri de jardin

→

Voir

## Profitez des avantages de l'offre numérique

L'intégralité des articles et vidéos

L'info locale qui vous concerne

Le journal numérique dès 22h30 la veille de sa parution

Une navigation sans publicité

Des offres privilégiées avec le Club Le Parisien

JE M'ABONNE

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?

Nos chartes

CGU

Politique de confidentialité

Gestion des cookies

Espace pro

Espace presse

Accessibilité numérique : partiellement conforme

© Le Parisien

Nous écrire

Qui sommes nous ?